

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Appel à candidature – CFPPA de l'Aveyron

I. Les étapes de la méthodologie de projet

Quelles sont les étapes de la méthodologie de projet ?

1. Diagnostic/Analyse du contexte/Analyse de la situation
2. Choix des priorités
3. Définition des objectifs
4. Planification et mise en œuvre de l'action
5. Evaluation

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les ressources suivantes consultables en ligne :

- [Boîte à outils interactive en méthodologie de projet, Pôle ressource en promotion de la santé de Bretagne](#)
- [Dossier Méthodologie de projet en promotion de la santé, Promotion Santé Ile-de-France](#)
- [L'évaluation en 7 étapes, Promotion Santé et Observatoire Régional de la Santé de Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Pour tout projet en promotion de la santé :

Gardez en tête [les principes de l'éducation pour la santé et la promotion de la santé](#) :

- Rendre le public acteur du projet (méthodes participatives et interactives, co-construction, évaluation),
- Viser une plus grande autonomie des publics vis-à-vis de leur santé,
- Avoir une approche positive de la santé (bannir les approches moralisatrices, axer le discours sur les bénéfices et le pouvoir d'agir des personnes),
- Agir sur un maximum de déterminants de la santé (approche globale),
- Adapter les messages au(x) public(s)
- Proposer des actions sur la durée...

II. Quelques éléments de méthodologie de projet



Diagnostic/Contexte

Etape 1 : Le **diagnostic** est une étape indispensable de tout projet. Il permet d'identifier des problématiques, de mieux connaître le territoire, la population concernée par le projet, ainsi que les ressources mobilisables.

Voici des exemples de questions à se poser pour le réaliser (selon 5 catégories) :

1. Analyse de la demande, de l'historique du projet

Quelles sont les raisons de la mise en place de l'action ?

Comment est née l'idée du projet ?

Problématique identifiée ? par qui ? origine du projet ?

Qui porte la demande ?

Quelle est la demande du public concerné vis-à-vis du thème ?

Quelle est la demande institutionnelle ?

Quelles sont les attentes des professionnels (intervenants) ?

Quels liens avec les politiques publiques, les projets internes à la structure... ?

2. Analyse des besoins et attentes du public

Quelles sont les caractéristiques de la population cible ?

Quelles sont les caractéristiques du territoire ?

Y a-t-il une demande explicite du public concerné ?

Comment le public est-il impliqué (information, recueil de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs représentations, co-construction) ?

Décalage ou adéquation de la perception du problème par les publics et les partenaires ?

3. Analyse des ressources mobilisables

Quels sont les moyens d'action ? quelles sont les ressources humaines, matérielles, financières ? quelles sont les ressources internes et externes (partenaires...) ?

4. Identification des freins et leviers pour la mise en place de l'action

5. Recherches sur le sujet

De quelles données dispose-t-on sur cette problématique ?

Quels sont les problèmes, leur fréquence, leur incidence, leurs conséquences sur la vie quotidienne et la vie sociale des personnes ?

Quels sont les déterminants de santé impliqués avec le problème de santé défini ?

Quelles expériences similaires ont pu être menées sur le sujet (points forts, freins, conditions de transférabilité.) ?

Quelle inscription dans un programme ou un dispositif existant ?

Pour réaliser le diagnostic, il est nécessaire :

- D'associer les différentes parties prenantes (membres de votre structure, partenaires, population)
- D'effectuer des recherches documentaires (autres diagnostics ou rapports déjà réalisés, données déjà existantes, connaissances disponibles sur la thématique)
- De prévoir un recueil de données (via par exemple des entretiens semi-directifs, des questionnaires, des focus group...)

Etape 2 : Suite au diagnostic qui vous a permis d'identifier des problématiques, il est nécessaire de **se fixer des priorités d'actions** en fonction de, par exemple, les ressources disponibles pour agir sur le problème, la fréquence et la gravité du problème, les compétences et missions de votre structure et de celles de vos partenaires...L'idée est que l'action soit à la croisée des besoins, des demandes et des ressources à disposition. Ce choix des priorités vous permettra de passer à l'étape suivante : la définition des objectifs.



Objectifs et descriptif de l'action

Etape 3 : Définition des Objectifs :

Les objectifs doivent être formulés avec un verbe d'action à l'infinitif pour traduire un changement.

Il y a 3 niveaux d'objectifs :

1. **Général** : On ne définit qu'un seul objectif général. C'est le sens donné au projet, sa finalité.
2. **Spécifiques** ou intermédiaires ou secondaires : Ce sont les différents axes de travail pour atteindre l'objectif général : chacun des objectifs intermédiaires va concerner un aspect particulier. L'atteinte des différents objectifs spécifiques va permettre d'atteindre l'objectif principal. Ils sont évaluable.
3. **Opérationnels** : Ce sont les activités et tâches concrètes à réaliser pour parvenir aux objectifs spécifiques. Ils ne disent pas le résultat à atteindre, mais ce que l'on envisage de faire pour atteindre ce résultat. Ils sont évaluable.

Les objectifs spécifiques et opérationnels doivent être **SMART** :

- **S**pécifique: Simple à comprendre, clair, précis et compréhensible
- **M**esurable : Possibilité de juger objectivement de l'atteinte de l'objectif. On pense donc à l'évaluation dès la rédaction des objectifs !
- **A**mbitieux et Acceptable : Viser un changement de situation significatif tout en étant acceptable par le public
- **R**éaliste : Faisable (en fonction des moyens disponibles)
- **T**emporellement défini : Défini dans le temps



Etape 4 : Planification

Pour décrire votre action, vous pouvez indiquer :

Quel(s) type(s) d'action(s) va (vont) être mis en place ? Qu'est-ce qui va être fait concrètement ?

1. Pour quel public ? (Type et nombre prévisionnel)
2. Qui met en œuvre ? Qui anime ? Qui est le référent ?
3. A quel(s) endroit(s) a lieu l'action ? (Structures)
4. Quelle coordination du projet ?
5. Quelles modalités de communication autour de l'action ?

Vous pouvez utiliser pour cela la méthode du **QOQCP** qui vous servira également à remplir les cases suivantes. **QOQCP** est l'acronyme de :

1. Quoi ?
2. Qui ?
3. Où ?
4. Quand ?
5. Comment
6. Pourquoi ?

Cette méthode permet de penser à tous les axes de la planification d'un projet.



Etape 5 : L'évaluation

L'évaluation c'est :

- Apprécier l'adéquation entre objectifs et résultats
- Mesurer l'écart entre l'objectif initialement fixé et le résultat obtenu
- Analyser les résultats d'un point de vue quantitatif et qualitatif et les interpréter
- Proposer des améliorations et dégager des perspectives pour la suite du projet

Dans cette partie il est important de préciser les critères, indicateurs et outils/méthodes utilisés pour recueillir ces indicateurs.

Quelques éléments de méthode :

Se poser les questions suivantes :

- *Que peut-on mesurer au regard des objectifs ?* → Définition des critères d'évaluation
- *Comment mesurer ? Avec quels outils ?* → Définition des indicateurs et des outils de mesure

3 catégories de critères et d'indicateurs existent :

- **Indicateurs d'activité** : ils portent sur l'activité réalisée et sur les critères (et indicateurs) suivants : participation (taux de participation, nombre de bénéficiaires...), organisation (nombre de réunions) ...
- **Indicateurs de moyens (ou de processus)** : ils portent sur les critères suivants : coordination entre les partenaires, communication, logistique, adéquation des

moyens utilisés, respect du calendrier...Il convient de s'attacher également aux freins et aux leviers.

- **Indicateurs de résultats (dont impacts)** : ils portent sur les critères suivants : satisfaction des bénéficiaires, atteinte des objectifs spécifiques...Exemples d'indicateurs : % de personnes ayant amélioré leur équilibre à l'issue de l'action, % de personnes ayant mis en place une activité physique suite à l'action, % de personnes déclarant ressentir un mieux-être grâce à l'action...
- Les impacts concernent les effets positifs ou négatifs, généralement non prévus et qui ne peuvent être entièrement imputés à l'action.

Exemples d'outils d'évaluation : questionnaire en ligne, tableau de bord de suivi des activités, feuilles d'émargement...

Coût et financement de l'action

Coût total de l'action en € (faire apparaître les différents financeurs et le montant de leur contribution respective).

III. Aide au remplissage du budget prévisionnel : quelques conseils

Il est demandé aux porteurs de projet de présenter un budget prévisionnel de l'action. Ce budget doit être détaillé et équilibré.

Comme représenté sur le tableau ci-dessous, « Equilibré » signifie que le « TOTAL DES CHARGES » doit être égal au « TOTAL DES PRODUITS ». De même, les deux dernières cases intitulées « TOTAL » doivent afficher le même montant.

		Montants identiques	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits	
68- Dotation aux amortissements		78- Reports de ressources non utilisées d'opérations antérieures	
Charges indirectes affectées à l'action		Ressources propres affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Prestations			
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de la CFPPA d'un montant dereprésente% du total des CHARGES (montant subvention CFPPA /total des charges) x 100			
		Montants identiques	

Dans le budget prévisionnel du projet, vous pouvez faire apparaître dans la partie **Charges « 86- Emploi des contributions volontaires en nature »**, des contributions en travail (bénévolat ou temps non rémunéré consacré à la gestion du projet) ; Il est nécessaire de justifier ces temps.

Le montant que vous aurez mentionné dans les « **charges 86** » doit être OBLIGATOIREMENT reporté dans la partie des **produits « 87 - Contributions volontaires en nature »**.

Enfin, n'oubliez pas de joindre les devis afférents à tous les frais de votre projet.

Des ressources pour aller plus loin :

- [CAMBON Marjorie, BARTOLI Lucie, **Méthodologie en éducation pour la santé / promotion de la santé. Bibliographie commentée**, Promotion Santé Occitanie, 2025-07, 49 p.](#)
- [BEC Émilie & HATCHER-SÉGUY Laure, **Intervenir en prévention, éducation et promotion de la santé : Principes et fondements. Bibliographie commentée**, CREAI-ORS Occitanie, DRAPPS Occitanie, 2023-09, 24 p](#)
- Pour vous former en promotion de la santé, consultez le [**catalogue des formations du DRAPPS**](#) (Dispositif Régional d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé) (formations financées par l'ARS Occitanie et gratuites pour les participants)